

L'an deux mil seize, le deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 25 avril 2016.

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, MM. LEFÈVRE Daniel, HEURTEBISE Hervé, Mme DROUIN Valérie, M. BESNIER Claude, Mme PINEL Sylvette, MM. DUBOIS Christophe, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry, Mmes LE GALL Véronique, CLÉMENT Françoise.

Absentes excusées : Mmes MAUBOUSSIN Odile, ACOU Christine.

01. Désignation du secrétaire de séance. A l'unanimité, M. ROBIN Thierry est nommé secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire.

Droit de préemption urbain. Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section C n° 108, situé 51 rue de Champgaillard.

04. Budget 2016 : Décision modificative n° 1.

M. le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes : - 32 500 €

Chapitre 023. Virement à la section d'investissement : - 32 500 €

Chapitre 77. Produits exceptionnels : - 32 500 €

Article 775. Produits des cessions d'immobilisations : - 32 500 €

Section d'investissement : Dépenses = Recettes : + 9 075 €

Opération n° 15 (Construction Multi-commerce) : + 9 075 €

Chapitre 23. Immobilisations en cours : + 9 075 €

Article 2313. Constructions : + 9 075 €

Chapitre 13. Subventions d'investissement : + 9 075 €

Article 1321. Etat : + 9 075 €

Chapitre 021. Virement de section de fonctionnement : - 32 500 €

Chapitre 024. Produits des cessions d'immobilisations : + 32 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications budgétaires.

05. Informatique : renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec SEGILOG.

M. le Maire indique que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services conclu avec la Société SEGILOG est arrivé à échéance. SEGILOG propose de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans, moyennant une rémunération annuelle de :

- 1 854 € HT correspondant à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels ;

- 206 € HT correspondant à l'obligation de maintenance et de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à renouveler et signer le contrat.

06. Location-gérance du fonds de commerce, au 22 rue Principale : Révision du loyer.

M. le Maire indique que, selon le bail signé le 29 avril 2014 entre la Commune d'Avoise et la SARL L'ESCALE d'AVOISE, le montant du loyer doit être revu annuellement en fonction de la variation de l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages urbains.

Calcul du nouveau loyer :

Pour mémoire : loyer annuel au 1<sup>er</sup>.05.2015 : 4 197,33 € HT

Loyer annuel dû au 1<sup>er</sup>.05.2016 :  $4197,33 \times 100,01 / 100 = 4 197,75$  € HT

(soit par mois : 349,81 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le loyer à 349,81 € HT par mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

07. Vente de bois. (M. Claude BESNIER ne prend pas part au vote)

M. le Maire propose de céder aux personnes intéressées le bois provenant de la taille de deux chênes, route de Tassé, au lieudit « La Cour ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre ce bois au prix de 10 € le stère.

08. Feu d'artifice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de PYRO CONCEPT concernant le tir du feu d'artifice le samedi 30 juillet 2016, à l'occasion de la « Fête de la Plage », pour un montant de 2 680 € TTC.

## 09. Travaux divers.

Il est décidé la réalisation des travaux suivants :

- Salle Polyvalente : remplacement des 5 châssis avec installation de volets roulants ;
- Commerce : modification et complément de câblage dans la cuisine pour installation du four de remise en température ; installation d'un extracteur et d'une grille extérieure pour ventilation de la réserve.
- Logement de la Poste : travaux électriques (mise aux normes) et installation d'une VMC ;
- Réfection de la couverture du clocher de l'Eglise : M. le Maire fait état de la réunion ayant eu lieu ce jour, avant de lancer les travaux, avec les représentants de la Fondation du Patrimoine et du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.
- Acquisition d'une tondeuse neuve en remplacement de l'ancienne dont le devis de réparation est élevé.
- Travaux de fauchage des accotements prévus entre le 17 mai et le 30 juin 2016 et de débroussaillage du 12 septembre au 30 novembre 2016.

## 10. Lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe propose à la Commune d'Avoise une convention pour l'organisation, la coordination et le contrôle de la lutte collective contre les ragondins et les rats musqués, moyennant une contribution annuelle réglée à la FDGDON 72 et calculée comme suit :

- 0,15 € par habitant ; - 0,06 € par hectare ; - 0,002 € par mètre linéaire de rive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention et le devis d'un montant de 277,12 €.

## 11. Informations et questions diverses.

Centre Communal d'Action Sociale. M. le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République supprime l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS. A compter de la dissolution du CCAS, la compétence sociale est directement exercée par la commune dans son propre budget ou par l'EPCI en cas de transfert de compétences relevant de l'action sociale d'intérêt intercommunautaire. Cette nouvelle disposition permet de faire disparaître des obligations annuelles (adoption d'un budget, reddition des comptes) disproportionnées par rapport au volume d'opérations traitées par ces budgets dont la dissolution peut être envisagée. M. le Maire demande aux conseillers d'y réfléchir.

Courrier de M. Jean BOUCHET. M. le Maire donne connaissance du courrier de M. Jean BOUCHET précisant que, suite à l'arrachage de la haie, il fournit le grillage et les accessoires pour la réfection de sa clôture mitoyenne avec le parking de la salle polyvalente.

Journée du 8 mai. M. le Maire rappelle la commémoration de l'armistice du dimanche 8 mai 2016 à Avoise. Dépôt d'une fleur au monument aux morts au cimetière avant la messe prévue à 10 h 30 en l'église d'Avoise. Cérémonie à la stèle à 11 h.30, suivie du vin d'honneur à la salle polyvalente. Repas à la salle polyvalente, sur inscription.

Courrier de M. MICHAUD. M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu le courrier en date du 24 avril 2016 adressé par M. MICHAUD. Une discussion s'engage sur les différents points évoqués dans ce courrier.

- Immeuble rue Principale/Place de l'Eglise : M. le Maire précise que pour cet immeuble, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, rencontré le matin même, lui a confirmé qu'il ne donnerait pas l'autorisation de le démolir.

- Marché rural : comme sous-entendu dans le courrier, la logique pour sa réussite serait plutôt de l'organiser à Parcé.

- WC Publics : la municipalité, à plusieurs reprises, s'était posé la question du devenir de cette construction. Mais, à ce jour, considérant qu'elle rend service, il n'y a pas urgence de la démolir.

- Journée du bénévolat : le Conseil Municipal se félicite de la réussite et de la convivialité de cette journée. Une deuxième journée dite « citoyenne » pourrait être organisée à l'automne, sous la responsabilité de citoyens ne siégeant pas au Conseil Municipal, avec cependant une aide à l'organisation par la commune.

Association ARA. Il est annoncé la création officielle de l'association ARA (Association Rucher Avoisien) ayant pour objet de défendre les abeilles, d'animer et d'exploiter les ruches existantes et à créer à Avoise et accessoirement vendre le miel produit par les ruches avoisiennes.

Musée Brasdor. Mme Françoise CLÉMENT fait état de l'avancée de ses travaux sur les éléments qui pourraient aboutir à la création du « Musée Brasdor » (pour une présentation de la vie et de l'œuvre de Pierre Brasdor, chirurgien né à Avoise en 1721).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 30